



GRANDE
CHANCELLERIE
DE LA LÉGION
D'HONNEUR



MAISON
D'ÉDUCATION
DE SAINT-DENIS

Première et terminale générale : structure des enseignements

Dans la voie générale, toutes les élèves de première, puis de terminale suivent

- des enseignements communs obligatoires
- des enseignements de spécialité : choix de **3** spécialités de 4 heures en première et **2** spécialités de 6 heures en terminale parmi celles déjà choisies en première.
- des enseignements optionnels au choix des élèves

En première

Enseignements communs

- Français (seulement en 1^{ère})
- Histoire géographie enseignement moral et civique
- Langue vivante A et langue vivante B parmi anglais, allemand, espagnol, chinois
- Enseignement scientifique*
- Education physique et sportive

Enseignement de spécialité (maison d'éducation)

- Arts plastiques
- Histoire géographie géopolitique sciences politiques
- Humanités, littérature et philosophie
- Langues littératures et cultures étrangères : au choix anglais ou espagnol
- Littérature et langues et cultures de l'Antiquité latin
- Mathématiques
- Physique chimie
- Sciences de la vie et de la terre
- Sciences économiques et sociales

En terminale

Enseignements communs

- Philosophie (seulement en terminale)
- Histoire géographie enseignement moral et civique
- Langue vivante A et langue vivante B parmi anglais, allemand, espagnol, chinois
- Enseignement scientifique
- Education physique et sportive

Enseignement de spécialité (maison d'éducation)

- Arts plastiques
- Histoire géographie géopolitique sciences politiques
- Humanités, littérature et philosophie
- Langues littératures et cultures étrangères : au choix anglais ou espagnol
- Littérature et langues et cultures de l'Antiquité latin
- Mathématiques
- Physique chimie
- Sciences de la vie et de la terre
- Sciences économiques et sociales

Enseignements optionnels

1 enseignement de 3h au choix parmi

- Langues et cultures de l'Antiquité latin (LCA latin)
- Langues et cultures de l'Antiquité grec (LCA grec)
- Arts : au choix arts plastiques ou danse ou musique
- Education physique ou sportive (multisport obligatoire)

Enseignements optionnels

a)1 enseignement de 3h au choix parmi

- Mathématiques complémentaires**
- Mathématiques expertes***
- Droit et grands enjeux du monde contemporain

b)1 enseignement de 3 heures au choix parmi

- Langues et cultures de l'Antiquité latin (LCA latin)
- Langues et cultures de l'Antiquité grec (LCA grec)
- Arts : au choix arts plastiques ou danse
- Education physique ou sportive (multisport obligatoire)

* enseignement scientifique avec mathématiques obligatoires pour les élèves de 1ère générale ne choisissant pas la spécialité mathématiques

** Mathématiques complémentaires : pour les élèves ne conservant pas « mathématiques » en spécialité de terminale

*** Mathématiques expertes : pour les élèves conservant « mathématiques » en spécialité de terminale

Le choix d'un ou plusieurs enseignements optionnels engage l'élève à le(s) suivre pendant toute la durée de l'année scolaire. Ce choix doit être raisonnable compte-tenu de ses conséquences sur l'emploi du temps de l'élève et de la charge de travail supplémentaire qui en découle.

L'établissement se réserve la possibilité de réguler les inscriptions dans un enseignement de spécialité ou dans un enseignement optionnel en fonction du nombre d'élèves et des conditions d'enseignement particulières.